

REGLEMENT du jeu «Grand Jeu de Pronostics»

Article 1 - Présentation de la société organisatrice

La société ViralGames S.A. au capital 41 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 429 643 489, dont le siège social se trouve 23bis, rue Edouard Nieuport – 92 150 SURESNES, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu de Pronostics» pour le compte de la société S.A.R.L. ELECTRONIC ARTS PUBLISHING au capital 152 500 euro, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 391 974 748, dont le siège social se trouve 56, rue des docks – CP 712 – 69256 LYON CEDEX 09.

La participation à ce concours gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise, et bénéficiant d'un accès à Internet à la date du 31 juillet 2009 à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles. L'accès au concours est ouvert aux mineurs. L'utilisation par tout mineur de cet accès implique de sa part qu'il ait déjà reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.

Article 2 - Dates

Le jeu de hasard «Grand Jeu de Pronostics» débutera le vendredi 31 Juillet 2009 à 17h00 (heure métropolitaine) et se clôturera le samedi 15 mai 2010 à 23h59 (heure métropolitaine). Il propose aux participants inscrits des pronostics sportifs ainsi que des tirages au sort.

Article 3 - Inscription

Pour jouer, le participant devra se connecter sur le site Internet du jeu à l'adresse suivante : www.electronicarts.fr à compter du 31 juillet 2009 à 17h00, à partir duquel il sera guidé jusqu'au site où se situe le jeu «Grand Jeu de Pronostics».

Il pourra également accéder directement au jeu à partir de l'url <http://jeudepronostics.com> ou de tout autre site Internet faisant la promotion du dit jeu.

Le participant devra alors s'inscrire en communiquant les coordonnées suivantes : e-mail, pseudo et mot de passe, nom, prénom, mobile, date de naissance.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son nom prénom et adresse postale. La tentative d'une participation multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par VIRALGAMES. A tout moment, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier sans préavis les participants convaincus de participation multiple ou de tout autre manœuvre frauduleuse.

Lors de son inscription, le participant aura l'option de s'inscrire en parallèle à la newsletter d'information du site ELECTRONIC ARTS s'il n'est pas encore enregistré.

Puis, il devra accepter le règlement du jeu et valider son inscription au jeu.

Article 4 - Règles du jeu et liste des lots

Le présent jeu-concours propose aux participants trois mécaniques de jeu soit trois façons de gagner les lots mis en jeu :

1. Classement général sur les pronostics :

La mécanique du jeu «Grand Jeu de Pronostics» est la suivante :

Le but du jeu pour les participants est de cumuler le plus grand nombre de points possible en pronostiquant les scores finaux des différents matches des journées du championnat de France de Ligue de football, et éventuellement certains autres matches de football proposés par l'organisateur du présent concours.

NB : On appelle score final d'un match, le score à la fin du temps réglementaire, c'est-à-dire le score à la fin des prolongations et avant les tirs au but dans le cas d'un match avec prolongations et tirs au but.

Les pronostics pour les matches d'une journée de championnat de France de Ligue 1 sont ouverts au moins une semaine avant le coup d'envoi du premier match de la journée et ils sont fermés au coup d'envoi de ce même premier match.

Après le coup de sifflet final du dernier match de la journée considérée, on met à jour les scores finaux réels et le logiciel calcule les points gagnés par les participants.

On appelle « perfect » un pronostic exact sur un match donné, c'est-à-dire un pronostic avec le bon nombre de buts inscrits pour chacune des deux équipes (exemple : Lyon 3-1 Rennes)

On appelle « correct » un pronostic pour lequel le vainqueur du match (ou le match nul) est exact mais l'un au moins des nombres de buts inscrits par l'une des deux équipes est faux (exemple : si le pronostic est Lyon 2-1 Rennes et le score final Lyon 3-1 Rennes)

On appelle « échec » un pronostic pour lequel le vainqueur (ou le match nul) est faux (exemple : si le pronostic est Lyon 2-1 Rennes et le score final est Lyon 0-1 Rennes).

Le participant :

> gagne 100 point s'il a un « perfect » sur un match

> gagne 20 point s'il a un « correct » sur un match

> Le participant ne gagne pas de point s'il a un « échec » sur n'importe quel match.

Le classement général est établi selon le total décroissant des cumuls de points des participants. En cas d'égalité entre un ou plusieurs participant, nous prenons en compte le nombre de perfect réalisé

par ordre décroissant. Si des joueurs sont encore à égalité, c'est celui s'étant enregistré sur le jeu de pronostics le plus tôt (référence date, heure, minute, secondes) est déclaré vainqueur.

Lots mis en jeu au classement général final par points au vendredi 31 juillet 2009 à 17h00 :

1er prix : 3 (trois) jeux de la gamme EA SPORTS 09 d'une valeur unitaire maximale de 70 euros et 1 (une) PS3 d'une valeur unitaire maximale de 400 euros.

2ème au 10ème prix : 9 jeux FIFA 09 d'une valeur unitaire maximale de 70 euros.

2. Meilleur pronostiqueur de chaque journée :

Le meilleur pronostiqueur d'une journée est celui qui a marqué le plus grand nombre de points sur les pronostics des 10 matches composant la journée concernée. En cas d'égalité entre un ou plusieurs participant, celui ayant enregistré ses pronostics le plus tôt (référence date, heure, minute, secondes) est déclaré vainqueur.

Cas particulier : si un ou plusieurs matches d'une journée sont reportés au-delà du lundi suivant la plupart des matches de la journée, le meilleur pronostiqueur est déterminé sur les matches ayant eu lieu le lundi à 23h59.

38 maillots Adidas de l'équipe de France d'une valeur unitaire maximale de 70 euros.

3. Super tirage de fin de concours :

Un tirage au sort sera effectué le lundi 8 juin 2010 parmi tous les participants ayant des « tickets de super tirage ».

Les tickets de « tickets de super tirage » sont gagnés de la façon suivante pendant toute la durée du concours du vendredi 31 juillet à 17h00 2009 au samedi 15 mai 2010 à 23h59 :

- > Inscription au concours : un (1) ticket de super tirage
- > Un (1) grille de pronostics enregistrée : un (1) ticket de super tirage
- > Un (1) invité parrainé : trois (3) tickets de super tirage

Le tirage au sort est pondéré au nombre de « ticket(s) de super tirage » possédé(s) par les participants.

Exemple : un participant ayant dix (10) « tickets super tirage » a dix (10) fois plus de chances d'être tiré au sort qu'un participant qui a un (1) « ticket super tirage ».

Lots mis en jeu au super tirage du jeudi 08 juin 2010 :

1er prix : Trois (3) jeux de la gamme EA Sports 09 d'une valeur unitaire maximale de 70 euros + une (1) PS3 d'une valeur unitaire maximale de 400 euros.

2ème au 10ème prix : neuf (9) jeux FIFA 09 d'une valeur unitaire maximale de 70 €

4. Classement général par équipe :

Le but du jeu pour les participants est de se regrouper pour former une équipe de onze participants et cumuler le plus grand nombre de points possible en cumulant les points de chacun des participants de l'équipe.

Chaque participant peut créer ou rejoindre une équipe existante. Lorsqu'un joueur rejoint une équipe tous les points de ses pronostics à la date où il rejoint l'équipe sont ajoutés au total des points de l'équipe. Le joueur, ainsi que l'équipe, gagne alors 20 points de fidélité par journée où il reste membre de son équipe. Il ne peut changer d'équipe que pendant la période du mercato entre le 25 Décembre et le 25 Janvier. Si un joueur décide d'abandonner ou de changer d'équipe pendant la période de mercato, il perd ses points de fidélité. Le classement général par équipe est établi selon le total décroissant des cumuls de points des équipes au 15 mai 2010.

Lots mis en jeu pour le classement général par équipe final au 31 juillet 2009 :

Onze (11) maillot de l'équipe de France d'une valeur unitaire maximale de 70 euros.

5. Match de gala

Lorsque les administrateurs du jeu de pronostics le considéreront certains matchs seront spécifiés comme match de gala. Ces matchs représentent des grandes affiches du championnat de France (exemple : PSG-Marseille, Bordeaux-Marseille, Lyon-PSG...). Le choix des matchs est laissé au libre arbitre des administrateurs du site.

Ces matchs seront représentés graphiquement différemment que les matchs de football habituels à pronostiquer.

Tous les joueurs réalisant un pronostic perfect sur 1 (un) de ces matchs participeront au tirage au sort ayant lieu le jour ouvré suivant le match.

Le joueur tiré au sort remportera un maillot de l'équipe de France d'une valeur de 70€.

Au total, soixante dix (70) lots seront attribués pour une valeur totale de 5910 euros.

Des lots pourront éventuellement être ajoutés à la présente dotation. Ils feront l'objet d'un avenant au présent règlement. Les lots matchs de gala n'étant pas définie à l'avance, ils ne feront pas partie de cet avenant. En aucun cas, les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèces du lot attribué ou échanger ce lot contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente.

Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de la dotation énoncée.

Au cas où l'ensemble des dotations ne serait pas attribué dans la période du jeu en raison d'un nombre de gagnants inférieur à 70, les dotations ne pourront pas être réclamées et VIRALGAMES ne sera pas obligé de les remettre en jeu.

L'ensemble des dotations (match de gala inclus), seront envoyés durant le mois de Juin 2010

Article 5 - Publication des noms et informations sur les gagnants

Le nom des gagnants quotidiens sera publié sur le site à l'adresse suivante : <http://jeudepronostic.com> au plus tard quarante huit (48) heures après l'attribution du gain.

Les gagnants seront informés personnellement par e-mail de leur gain.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Les gagnants seront informés de leur lot par courrier électronique (à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation) 48 heures au plus tard après l'attribution de leur gain.

Les lots seront fournis et envoyés aux gagnants par VIRALGAMES durant le mois de Juin 2010.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, ELECTRONIC ARTS ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

Article 7 - Demande de remboursement

Le présent jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ainsi, chaque participant peut demander le remboursement de ses communications sur présentation de sa facture Telecom.

- Pour la participation par Internet :

Si le participant accède au jeu sur Internet à partir d'un modem et au moyen de ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel, et uniquement dans ce cas, il peut obtenir le remboursement de ses communications sur la base d'un temps de connexion total de 3 minutes, au plein tarif RTC France Télécom. Pour cela, il lui suffit de :

* résider en France métropolitaine (y compris la Corse) ou à Monaco,

* fournir la facture détaillée de France Télécom ou de son opérateur telecom, en précisant la date et l'heure de ses communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie des jeux. De son côté, l'organisateur du jeu conserve en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur le jeu, pour un identifiant donné (nom, prénom, adresse).

Il est convenu que tout autre accès au site s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) fera l'objet d'un remboursement similaire sur une base forfaitaire de connexion maximum de 3 minutes par session de jeu.

Seules les personnes abonnées par le biais de forfaits illimités de connexion à Internet ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute indépendamment de sa participation au jeu et que le fait d'accéder au site n'occasionne aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits illimités.

Le remboursement des communications téléphoniques s'effectuera strictement à l'intérieur de cette limite. De même, il est impératif d'effectuer toute demande de remboursement des frais engagés au plus tard 1 mois (30 jours calendaires) après réception de la facture téléphonique. Le nom de la personne demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture Telecom. La date retenue est celle indiquée sur votre facture.

Ces demandes de remboursement ainsi que les frais d'affranchissement en découlant (remboursés au tarif lent en vigueur) doivent être adressées par écrit, et expédiées à l'adresse du jeu : ViralGames S.A., Service Client Concours de Pronostics EA, 23bis, rue Edouard Nieuport, 92150 Suresnes. Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue après le 30 juin 2010 à minuit (heure métropolitaine), le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou report éventuel de l'opération promotionnelle " Grand Jeu de Pronostics ", la date limite d'obtention du règlement de jeu, et le remboursement des frais d'envoi et des connexions Internet serait reporté d'autant.

Article 8 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les participants pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande par e-mail une fois le jeu terminé et ils pourront également avoir accès à cette information en se connectant sur le site <http://pronoEA.viralgames.com> sur lequel la liste des gagnants sera affichée au fur et à mesure des gains et jusqu'à 15 jours après la date de fin du jeu.

2. Tout participant autorise VIRALGAMES à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées et sa date de naissance.

3. Les gagnants du jeu «Grand Jeu de Pronostics» donnent leur autorisation à ELECTRONIC ARTS pour communiquer sur leurs noms, prénoms et/ou images sur quelque support que ce soit (site Internet www.electronicarts.fr, site du jeu <http://pronoEA.viralgames.com>, newsletter envoyée aux participants et aux membres du site ELECTRONIC ARTS, publications print internes ou externes de la société ELECTRONIC ARTS, ...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot prévu à l'article 4 du présent règlement.

4. VIRALGAMES ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent jeu.

VIRALGAMES ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir le formulaire lui permettant de participer à l'opération avant l'heure limite. De même, VIRALGAMES et ELECTRONIC ARTS ne peuvent être tenues pour responsable de perturbations ou de pertes de courrier pouvant survenir dans les services postaux ou électroniques.

5. Toute participation au jeu «Grand Jeu de Pronostics» implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'opération promotionnelle, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, VIRALGAMES se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

6. En cas de force majeure, VIRALGAMES se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement du jeu, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

7. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 30 juin 2010, minuit (heure métropolitaine). Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée souverainement par VIRALGAMES.

8. Toute participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé via DepotJeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à : ViralGames S.A., Service Client Concours de Pronostic EA, 23bis, rue Edouard Nieupart, 92150 Suresnes. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande (au tarif lent en vigueur) en joignant un RIP ou RIB en adressant la demande avant le 30 juin 2010, minuit (heure métropolitaine). Un seul remboursement pourra être obtenu pour une seule et même personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail même RIB ou RIP). Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle du jeu ou reçue après la date du 30 juin 2010 minuit (heure métropolitaine), le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

9. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée à l'adresse du jeu : ViralGames S.A., Service Client Concours de Pronostic EA, 23bis, rue Edouard Nieupart, 92150

Suresnes. Les participants peuvent également accéder aux informations les concernant dans la rubrique " Mon compte " présente sur le site <http://jeudepronostic.com> ou contacter le service clientèle pour de plus amples renseignements.